

ACTION POUR LES E.F.E
(ou les clubs s'engageant à demander le label E.F.E. avant le 31 août 2010)

**CONVENTION DE PRET
EQUILEVE**

En priorité pour l'équitation pour les handicapés

Réservée aux 2 premiers clubs.

(La sélection sera réalisée en fonction de la réception chronologique des demandes)

Dans le cadre du projet de développement des activités équestres pour les personnes handicapées et l'initiation et le perfectionnement des valides, le C.R.E Normandie met un équilève à disposition des E.F.E.

Afin que cette action profite au maximum d'établissements, la durée du prêt est de 6 mois.

Un chèque de caution de 500 € est demandé et rendu au retour du matériel.

Un remboursement de 2 500 € vous sera demandé, en cas de perte, de vol ou de détérioration anormale.

À RETOURNER AVEC LE CHEQUE DE CAUTION

Club : Responsable commande :

Adresse : C.P. : Ville :

  Email :

Pour tout renseignement, contacter le C.R.E. Normandie au 02.31.84.61.87.

Cette convention de prêt est à compléter, signer et envoyer avec le chèque de caution, au C.R.E Normandie – 23 rue Pasteur – 14120 MONDEVILLE.

Date :

Signature & cachet :